La loi Zimmermann

en quelques lignes

- La loi **Zimmermann** du 13 janvier 2011, adoptée le 27 janvier 2011, prévoit au 1er janvier 2017, un quota d'au moins 40% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des **entreprises privées** de plus de 500 salariés et présentant un montant net de chiffre d'affaires d'au moins 50 millions d'euros. Elle concerne donc réellement 1500 à 1800 entreprises.

- La loi Sauvadet du 12 mars 2012 **a étendu au secteur public** cette obligation de quota de femmes parmi les hauts fonctionnaires.

- Enfin, dans le secteur libéral, on note une recommandation du 10 mai 2012 de la Commission Nationale des Professions Libérales sur l'accès paritaire aux instances de direction des organisations représentatives ou des Ordres professionnels.

Pour en savoir plus : www.mjz-57.fr – www.femmes-experts-comptables.com